

Rapport de Gestion

Du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice
2024

Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2025

Le Groupe Crédit Mutuel Océan fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS. Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Dans le respect des conditions prévues à l'article 10 de la CRR (règle UE n°575/2013), le Groupe Crédit Mutuel Océan s'exempte de rapport de durabilité en propre. Les publications sont intégrées dans le rapport consolidé du Groupe Crédit Mutuel publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

< 1.1 - Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

La consolidation intègre également les sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Océan Participation	90%	90%	IG	Société de capital risque
SCI Merlet Immobilier	100%	100%	IG	Location d'immeubles
SCI Union Immobilière Océan	100%	100%	IG	Location d'immeubles
FCT Zéphyr Home Loans II	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation

2 – EVENEMENTS IMPORTANTS

< 2.1. – Evénements importants de l'exercice

< Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Crédit Mutuel reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain à fin 2024.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

< Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le Groupe.

- Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise

s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.

- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

- Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
France				
Taux d'inflation hors tabac	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%
Taux de chômage (fin de période)	7,7%	7,6%	7,5%	7,4%
Taux de marché				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74%	2,35%	2,35%	2,35%
France				
TEC 10 ans	2,91%	2,90%	2,90%	2,90%

- Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparaît comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les dernières décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer. Les évolutions des pondérations en résultant sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31.12.2022	19%	80%	1%
Au 31.12.2023	60%	30%	10%
Au 31.12.2024	70%	25%	5%

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31.12.2024 (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 37.6 M€, variant de +10.5 M€ par rapport au 31.12.2023

Au 31.12.2024, le Groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- Le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- Le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe

Au 31.12.2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 3,7 M€ et 0,37 M€.

Au 31.12.2024 Les ajustements comptabilisés, qui incluent une provision manuelle et un complément sectoriel, représentent 69% du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 74% au 31.12.2023).

Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- Pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 3,4%, soit 3,7M€ ;
- Optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 2,5%, soit -2,7 M€ ;
- Central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 1%, soit -1 M€.

< **Autres faits marquants**

L'exercice 2024 a également été marqué par les éléments suivants :

Lors de l'audit des comptes sur l'exercice 2023, le collège des CAC avait relevé une anomalie dans la comptabilisation des dérivés de macro-couverture. La correction a été réalisée sur l'arrêté du 30/06/2024 par une diminution des réserves consolidées de 4,4 M€ sur l'exercice 2024.

Sur l'année 2024, de nouvelles opérations de repo/reverse repo ont été réalisées, réparties comme suit :

- +150 M€ contre des titres HQLA pour la gestion du buffer de liquidité
- +50 M€ contre du cash pour répondre au besoin de refinancement

Les opérations avec la Société Générale et CACIB respectant les normes de présentation compensée au bilan, nous avons fait le choix de retenir cette pratique comptable.

La valorisation du portefeuille est en hausse sur l'année de 1,57% : la baisse de la valorisation des titres du GACM n'a pas affectée la valorisation globale en hausse impactée par les titres de la BFCM, d'EI et de la CCCM.

Les dividendes versés sur l'année 2024 s'élèvent à 40,3 M€ dont 38,2 M€ du GACM.

A noter qu'au 30/09/2024, un dividende exceptionnel du GACM a été versé pour un montant de 28,8 M€.

La filiale Océan Participations enregistre un résultat CNC historique de 14,4M€ et de 3,6M€ en IFRS. L'écart est expliqué principalement par des plus-values de cessions de titres déjà comptabilisées en IFRS.

La provision Epargne-Logement s'établit à 15,91 M€ contre 11,69 M€ à fin 2023, soit une dotation de 4,22 M€. L'évolution de la provision PEL est essentiellement expliquée par la baisse des taux qui rend les PEL plus attractifs. Les taux baissent en moyenne entre 0,77% et 1,40%.

< 2.2 – Evénements importants postérieurs à la clôture et activités en matière de recherche et développement

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Dans ce contexte, le Groupe maintient sa politique de provisionnement prudente. Il tient compte du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue depuis la crise sanitaire et les tensions inflationnistes.

Chaque épreuve traversée nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- Notre raison d'être : [S'engager durablement à vos côtés](#)
- Et nos valeurs : [L'Humain, la Confiance et la Responsabilité](#).

Enfin, la solidité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses fonds propres et des ratios qui en découlent, avec au 31 décembre 2024 :

- Ratio de solvabilité global = 30,35% (exigence SREP : 12,75%) ;
- Ratio de levier = 8.27%, (seuil d'alerte : 4%) ;
- Ratio de liquidité = 146% (seuil d'alerte : 112%).

Pour rappel, le buffer de liquidité était de 1 251 M€ à fin décembre.

Au niveau de l'activité de Recherche et Développement le Groupe n'est pas concerné.

< 2.3 – Évolution des méthodes comptables

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2024, l'amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'impact lié à cet amendement est non significatif.

3 - ACTIVITE ET RESULTATS

Contexte économique et financier

L'année 2024 a été marquée par des dynamiques économiques contrastées, avec une croissance mondiale dépassant 3% pour la quatrième année consécutive, mais avec de fortes disparités entre régions.

Continuant la tendance amorcée en 2023, l'inflation a reculé partout dans le monde en 2024, ce qui a permis aux banques centrales des pays développés de s'inscrire dans une dynamique d'assouplissement monétaire, à l'exception du Japon dont la Banque Centrale a monté son taux directeur en juillet. Après avoir été quasiment alignées jusqu'à début 2024, un découplage existe depuis début juin entre les politiques de la FED (Réserve fédérale américaine) et de la BCE (Banque Centrale Européenne) en raison des différences de perspectives tant au niveau de la croissance que de l'inflation. Alors que les États-Unis ont enregistré une croissance de 2,8%, soutenue par une consommation robuste et des investissements massifs dans la technologie et l'intelligence artificielle, la zone Euro n'a affiché qu'une progression modeste de 0,7%, freinée par une crise industrielle persistante en Allemagne et une consommation privée à la traîne. La BCE a donc baissé ses taux dès le mois de juin alors la FED a attendu septembre pour agir. Sur 2024, les deux banques centrales ont réalisé une baisse cumulée de 1,00% sur leurs taux directeurs mais, dans une fourchette 4.25%/4.50%, les taux américains restent largement au-dessus de ceux de la zone Euro où le taux de facilité de dépôt se situe à 3%.

Dans ce contexte, le taux moyen des crédits immobiliers a constamment reculé sur l'année 2024, ce qui a permis une reprise des transactions immobilières en fin d'année après une année 2023 très difficile.

Les incertitudes politiques et fiscales régnant en France depuis juin dernier compliquent la préparation du budget 2025, sous la procédure de déficit excessif lancée par l'Union Européenne, et encouragent l'attentisme et la constitution d'une épargne de précaution. Ainsi, à plus de 18%, la part du revenu disponible consacrée à l'épargne reste sur un niveau élevé par rapport à la période pré-Covid où elle s'établissait plutôt autour de 15%.

Les conflits géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, ont continué d'exercer une pression significative sur les marchés financiers et entraîné des mouvements vers des actifs refuge tels que l'or, le dollar américain et les obligations d'État.

Si de nombreux indices mondiaux affichent des performances solides, voire exceptionnelles, le CAC 40 et le pétrole, restent à la traîne en reculant de plus de 2% sur l'année. Alors qu'en mars 2024, le CAC 40 a dépassé les 8 000 points pour la première fois de son histoire, il a ensuite souffert de sa dépendance à des secteurs comme le luxe, l'énergie et la finance dans un contexte où les investisseurs ont privilégié les valeurs technologiques. A contrario, les indices phares américains comme le Nasdaq et le S&P 500 ont affiché des performances remarquables, respectivement +28% et + 23%, à la fois portés par l'innovation technologique, la résilience de leur économie et un dollar fort attirant les capitaux étrangers. L'année 2024 restera également marquée par une performance exceptionnelle de l'or, avec une hausse de 27 %, sa meilleure performance depuis 2010.

L'année 2024 a également été marquée par une succession de catastrophes naturelles à travers le monde ayant un lourd impact économique.

Aux Etats-Unis, Donald Trump a été élu président le 5 novembre 2024, après un revirement pendant l'été de la campagne électorale suite à la tentative d'assassinat manquée à son égard et au retrait de Joe Biden au profit de Kamala Harris. Sa victoire contribue au maintien de perspectives inflationnistes outre-Atlantique. Sa politique protectionniste pourrait également peser sur l'économie européenne compte tenu des taxes envisagées à l'importation. La dichotomie entre les Etats-Unis et l'Europe devrait donc s'accroître courant 2025 et aboutir à une divergence des politiques monétaires.

Dans ce contexte économique, l'activité d'exploitation du Groupe Crédit Mutuel Océan s'est ralentie principalement sur le crédit mais est restée dynamique sur la collecte des dépôts.

En effet, l'encours de crédits est en légère baisse à fin 2024 comparée à fin 2023. Compte tenu de la conjoncture, l'activité des crédits habitat est en baisse de 0,7% ainsi que les crédits de fonctionnement et de trésorerie à -28,6%. Cette baisse prend en compte le remboursement des PGE.

Les crédits d'investissement ont mieux résisté en 2024 avec une augmentation des encours de 1,5% ainsi que les crédits à la consommation avec +3%.

L'encours des dépôts est en hausse de 2,8% sur l'année 2024 avec des évolutions différenciées selon la typologie. Tout d'abord, les comptes courants créditeurs ont été en baisse (-5%) sous l'effet de la décollecte des comptes courant des professionnels qui ont arbitré leur trésorerie vers de l'épargne plus rémunératrice sous forme d'OPCVM ou de comptes à terme.

La rémunération attractive des livrets réglementés est restée favorable à la collecte (+7,9%) au détriment des livrets ordinaires (-22,9%) sur un an.

Dans la continuité de l'année 2023, l'encours des comptes à terme a poursuivi sa collecte de +86,8% en un an pour atteindre un encours de 1 758 M€ à fin décembre 2024.

Le poste de gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat est en baisse de 15,6 M€. En 2024, des cessions d'actions ont impactées le portefeuille d'Océan Participations. A cela, la baisse des cours du marché actions a eu un effet défavorable sur les titres côtés du portefeuille d'Océan Participations et du portefeuille d'allocations d'actifs.

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) consolidé du Groupe, généré essentiellement par la banque de détail, a baissé de 10,9 M€ pour s'établir à 289,4 M€ (contre 300,3 M€ en 2023).

A fin 2024, le coût du risque s'établit à 26,6 M€, en hausse de 3,5 M€ par rapport à l'année 2023 :

- Un coût du risque avéré de 21 M€, en hausse de 5,5 M€ par rapport à 2023. Les passages en pertes atteignent 7,4 M€, contre 9,4 M€ à fin 2023.
- Un coût du risque non avéré de 5,7 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2023.
 - o Des dotations nettes sur le B1 de 12 M€ ajustement post modèle compris.
 - o Des reprises sur le B2 de 6,4 M€, ajustement post modèle compris.

Conséquence des éléments précédents, et après impôts (16 M€), le résultat net consolidé atteint 57 M€ en 2024 contre 67 M€ en 2023.

L'activité du Groupe Crédit Mutuel Océan en 2024

< 3.1 – L'EPARGNE

La collecte de l'épargne bancaire, financière et assurance sur l'année s'est élevée à 728 M€.

Fin 2024, l'encours de l'épargne confiée par la clientèle dépasse les 21 Md€.

- **Compte-courant clientèle créditeurs (-250 M€)**, soit une diminution de 6%.

- **Epargne bancaire, (+650 M€) :**

A fin décembre, l'encours d'épargne bancaire atteint 10,9 Md€. Cela représente une hausse de 6,3% comparativement à 2023. Les évolutions sont contrastées selon les familles d'épargne. Ainsi, les encours de comptes à terme ont progressé de 83,3% en 2024 et celui des livrets, de 1%. A contrario, les encours d'épargne logement chutent de 5,2% sur l'année.

- **Epargne financière et épargne salariale (+96 M€) :**

L'encours d'épargne financière (1 264 M€) progresse de 2,1% et celui de l'encours de l'épargne salariale (5 M€) également (+13 %). L'épargne apportée à la Banque Transatlantique est de 239 K€ et a progressé de 42 K€ sur l'année 2024.

- **Epargne assurance (+232 M€) :**

L'assurance-vie continue de progresser (4,9% en 2024), tirée essentiellement par les PER (+31,4%) et aux contrats multi-supports (+6,9%). L'encours atteint 4 939 M€ contre 4 707 M€ fin 2023.

Les produits réglementés Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable et Solidaire et LEP donnent lieu à reversement partiel à la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Caisse Centrale de Crédit Mutuel. Ce reversement atteint 2 974 M€ fin 2024 contre 2 725 M€ fin 2023.

< 3.2 – LES CREDITS

- 3.2.1 – Production

Toutes clientèles confondues, les crédits débloqués (2 328 M€) sont en forte baisse par rapport aux années précédentes : 2 871 M€ en 2023, 3 335 M€ en 2022 et 3 445 M€ en 2021.

L'habitat représente 48% des concours. La production de crédits à l'habitat a baissé de 393 M€ (-26%) comparativement à 2023.

Pour le financement professionnel, (crédits, crédits-baux mobilier et immobilier), les opérations mises en place en 2024 s'élèvent à 986 M€ contre 1 153 M€ l'an passé.

Concernant le crédit à la consommation, le Crédit Mutuel Océan a débloqué sur son territoire 322 M€ (+4,64%).

Le taux moyen cumulé des crédits débloqués a augmenté entre 2023 et 2024. Il est passé de 3,13% à 3,97%, favorable à la future marge d'intérêts.

A noter que le Groupe Crédit Mutuel Océan n'accorde pas de crédit répondant à l'obligation instituée par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (microcrédit).

- 3.2.2 – Encours

Après une progression en 2023 de 3,4%, l'encours des crédits est en légère baisse de 0,7% sur un encours total de 16 Mds€. La baisse de l'encours des crédits à l'habitat a eu un effet notable au regard de son poids sur l'ensemble (69,5%).

Le coefficient d'engagement en vision CNC est de 107,4% et est en baisse par rapport à 2023 (111%).

Le coefficient d'engagement en vision IFRS est lui aussi en baisse en 2024 et atteint 97,7% à fin décembre 2024.

L'écart entre les deux ratios s'explique par un classement différencié en IFRS :

- Le FCT Zephyr est identifié en « Clientèle Financière »
- L'emprunt de 1 400M€ est classé dans les « dettes envers la clientèle » et est comptabilisé au dénominateur du ratio.

- 3.2.3 – Risques sur crédits

Après des années de forte production, et dans un environnement économique incertain, le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport aux encours de crédits globaux est en hausse à 1,64% à fin 2024 contre 1,44% en 2023.

Suite à une recommandation de la BCE concernant le modèle de provisionnement du risque de crédit, le Groupe Crédit Mutuel a revu sa méthodologie et a mis en place un nouveau modèle en 2023 sur lequel les groupes régionaux se sont appuyés. Tout d'abord, toute la chaîne de construction des courbes de probabilités de défaut à maturité a été revue afin d'intégrer une composante forward-looking plus objective à partir de projection macro-économiques.

A cela, afin de matérialiser la dégradation des cotations des tiers concernés par un PGE ou un moratoire, un overlay a été appliqué sur les tiers concernés.

En complément, malgré la refonte des modèles sous-jacents et pour faire face à la pression accrue du régulateur sur la prise en compte du risque de modèle dans la quantification des risques, un overlay au titre du risque de modèle a été appliqué à hauteur de 10% du risque de base.

Afin d'anticiper les dégradations clientèles impactés par les effets du réchauffement climatique, un overlay complémentaire a été appliqué sur des secteurs sensibles (activités immobilières, travaux de construction spécialisés, culture et production animale et construction de bâtiments).

Enfin, chaque groupe régional a la possibilité d'appliquer un complément de provision via un overlay sectoriel sur des secteurs qu'il juge plus sensible sur son territoire ; ce que le CMO a réalisé à partir d'une liste de secteurs ayant un taux de CDL plus élevé que la moyenne.

Au 31/12/2024, les provisions IFRS9 s'élèvent à 109,4 M€ dont 72 M€ de provisions au titre de l'ensemble des overlays.

Le coût du risque 2024 s'élève à 26,6 M€.

< 3.3 – ASSURANCE IARD et SERVICES

Bancassureur, le Groupe Crédit Mutuel Océan réaffirme le caractère stratégique de l'IARD. Le portefeuille de contrats IARD au 31 décembre 2024 s'établit à 1 044 862 contrats, en augmentation de 2,55%.

Plus de 414 738 contrats Eurocompte Services ou Pro définissent les modalités de la relation avec autant de clients.

L'équipement en cartes bancaires poursuit sa progression avec un parc atteignant 509 578 cartes (+2%).

< 3.4 – TRESORERIE

La gestion de la trésorerie comporte deux volets :

- Le refinancement de l'exploitation, y compris la gestion de la liquidité
- La gestion pour compte propre.

- 3.4.1 – Refinancement de l'exploitation

Pour le refinancement de l'exploitation, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan recourt, pour le compte des Caisses, au marché, à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) et à la B.F.C.M, pour un montant global de 4 448 M€ au 31 décembre 2024 contre 4 729 M€ un an plus tôt.

Si la volonté du Groupe est de couvrir prioritairement ses besoins de capitaux par l'épargne bancaire de ses clients, le recours au marché, à la C.R.H et à la B.F.C.M résulte d'une part, de l'importance des crédits habitat, et d'autre part, de la structure des ressources nécessaires pour répondre aux exigences d'équilibre du bilan.

L'encours de refinancement auprès de la C.R.H. s'élève à 1 020 M€ au 31 décembre 2024 (contre 911 M€ au 31 décembre 2023).

L'ensemble des opérations TLTRO sont arrivées à échéance sur l'année 2024.

Le Groupe gère un portefeuille d'actifs liquides (au sens de la réglementation européenne (« High Quality Liquidity Asset »)), d'un compte de surplus de liquidité et par le solde de ses comptes courants financiers.

Le portefeuille d'actifs liquides est dénommé HQLA et peut être constitué :

- D'investissements sur des titres éligibles au LCR en taux fixe, indexés ou taux variable. Les assets swaps sont autorisés dans le portefeuille.
- D'investissements sur des fonds éligibles au LCR.
- D'opérations de REPO (emprunt de titres éligibles via des pensions livrées).
- D'opérations d'échange de titres éligibles au LCR (REPO) contre des titres non éligibles détenus par la banque (ex : titres du FCT Zéphyr II – Reverse REPO).

A fin décembre 2024, le buffer de liquidité est de 1 251 M€ est composé principalement :

- Surplus de liquidité à la CCCM : 600 M€
- Titres d'Etat : 333 M€
- Autres titres HQLA : 284 M€

- 3.4.2 – Gestion pour compte propre

Pour la gestion pour compte propre, centre de profit de la Caisse Fédérale, les principes de politique financière sont constamment maintenus :

- liquidité des supports pour les portefeuilles court terme et moyen terme,
- respect des seuils de gestion pour le portefeuille long terme (allocation d'actifs),
- sélection rigoureuse des contreparties, en s'appuyant en particulier sur le dispositif national d'analyse des contreparties (IFC) et de la Charte des Activités Financières du CMO revue et validée annuellement par le Comité des Risques

Le portefeuille proprement dit de gestion pour compte propre atteint 152,4 M€ à la clôture, contre 149,6 M€ un an plus tôt.

Au global, au 31 décembre 2024, le portefeuille titres et dérivés de la Caisse Fédérale est ainsi réparti :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (swaps valorisés, obligations et autres titres à revenu fixes) : 391 M€. Les plus-values latentes sur OPCVM s'élèvent à 29 M€ contre 24 M€ à fin 2022.
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : 685 M€,
- actifs au coût amorti : parts du FCT Zéphyr Home Loans II pour 1 400 M€

4 – ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

< 4.1 – IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOBILISES

Ils sont constitués des :

- Immobilisations corporelles (coût amorti IFRS) pour 66 M€
- Titres immobilisés (inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente).

Les titres de participation du Groupe sont portés par la Caisse Fédérale.

Quatre participations majeures représentent l'essentiel de cette rubrique :

Groupe ACM	:	les titres acquis pour	55,9 M€	sont valorisés (IFRS) à	386 M€
BFCM	:	les titres acquis pour	105,0 M€	sont valorisés (IFRS) à	203 M€
Euro Informations	:	les titres acquis pour	14,6 M€	sont valorisés (IFRS) à	55 M€
Caisse Centrale CM	:	les titres acquis pour	22 M€	sont valorisés (IFRS) à	22 M€

Les mouvements de 2024 afférents aux autres titres de participation détenus par la CFCMO ne sont pas significatifs.

< 4.2 – INTERETS DES MINORITAIRES

Au passif du bilan, pour 18 M€, ils concernent le Groupe du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie associé dans la société de capital-risque Océan Participations.

< 4.3 – LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les produits nets générés par la clientèle sont en nette baisse de -18,1% en lien avec :

- la hausse du coût moyen des ressources clientèle (+56 M€) : +0,26 (1,97%, contre 1,71%), principalement portée par l'épargne réglementée et les comptes à terme. Combiné à l'effet volume (+0,6 Md€ d'encours moyen en LVA/LDD/LEP), cela explique -15 M€ de marge clientèle. L'encours moyen a augmenté sur un an de près de 840 M€ et le taux moyen de +1,3pt, soit -32,5 M€ de marge d'intérêt clientèle.

- un rendement en progression (+2,6%, soit +4,3 M€) avec une hausse +29 cts du taux de marge sur les encours moyens (1,74%, contre 1,55% un an plus tôt). Par famille, il est à noter :

- en habitat que la hausse (+22 M€) est rendue possible par un effet taux moyen en légère hausse 1,74% contre 1,55% à fin 2023.
- des revenus supérieurs de +19 M€ sur la partie crédit équipement en lien avec l'accroissement plus prononcé du stock de l'activité investissement, combiné à l'effet taux (2,24% contre 1,77% en 2023).
- un solde moyen des C/C débiteurs en progression (+16M€) combiné à un effet taux moyen en hausse générant +1 M€ de produits.

Les dividendes reçus des participations ont représenté 40,3 M€ en 2024 (contre 33,9 M€ en 2023), dont 38,2 M€ du GACM.

Les commissions nettes affichent un montant stable de 148,9 M€. Dans le détail, il est principalement à noter :

- Les commissions assurances augmentent de 1,0 M€ (soit +1,5%), en raison principalement de la hausse des assurances de risques (+2,0 M€) qui, d'une part, intègre une bonification globale de 1,8 M€ (contre 0,9 M€ en 2023) et, d'autre part, est portée par le bon niveau de l'activité. Cette variation a été atténuée à hauteur de 0,9 M€ par la baisse des commissions en assurance vie, dont -0,8 M€ pour les commissions EMTN. Aussi, l'assurance emprunteur diminue de 0,9%, en lien avec le ralentissement de l'activité crédits.
- Une progression des commissions de compte de +1,1 M€, expliquée par la révision tarifaire appliquée aux contrats Eurocompte au 1er juillet 2024, conjuguée à la progression des volumes en stock (+2,6%). Cette progression est amoindrie par la baisse de 2,8 % des commissions d'intervention.
- L'évolution de +1,5 M€ (+5,7%) sur les commissions monétique, portée par les activités porteur cartes (cotisations cartes en hausse avec les évolutions tarifaires) et aux primes versées par Mastercard et Visa.
- Des commissions de services sont en légère baisse à 8,2 M€ sous l'effet de la baisse des commissions AFEDIM, de la téléphonie compensée par les commissions LEP et de la banque à distance.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 289,4 M€ contre 300,3 M€ en 2023, soit -3,6%.

Côté frais de personnel : baisse de 0,8 % (-1 M€) par rapport à 2023 : effet de la prime PPV non distribuée en 2024 par rapport à 2023.

Les autres charges d'exploitation enregistrent des évolutions disparates :

- Les charges de structure sont en baisse de 3,8 M€ expliqué par le non-paiement du FRU en 2024, à la baisse delà CVAE et à l'évolution du prorata de la TVA. Le FRU ayant atteint sa cible fin 2023, aucune contribution au titre du cycle 2024 n'a été levé par le conseil de Résolution Unique afin de constituer des ressources supplémentaires.
- Les frais informatiques en hausse (+1,2 M€) : effet des augmentations tarifaires et de la progression des volumes traités
- Légère baisse des frais de déplacements (-0,2 M€) faisant suite au respect des directives budgétaires.
- L'immobilier (+0,2 M€) : expliqué par l'entretien et la réparation des immeubles incluant le remplacement des GAB et les travaux de rénovation énergétique.

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 100,6 M€ (107,3 M€ en 2023).

Le coût du risque IFRS s'élève à 26,6 M€ à fin 2024. Il est principalement à mettre en avant :

- Un coût du risque avéré de 20,9 M€, en hausse de 5.5 M€ par rapport à 2023. Les passages en pertes atteignent 7,4 M€, contre 9,4 M€ à fin 2023.
- Un coût du risque non avéré de +5.7 M€ y compris la provision manuelle.
 - o Des dotations nettes sur le B1 de 12 M€.
 - o Des reprises nettes sur les B2 de 6.4 M€

La banque de détail, cœur de métier du Groupe, est assurée par l'ensemble des Caisses locales.

Le capital-développement, assuré par la société de capital-risque Océan Participations, génère une contribution représentant 5,5% du PNB Groupe contre 4,8% l'an passé.

< 4.4 – LES RISQUES, LES DEPRECIATIONS et LES PROVISIONS

L'application depuis le 01/01/2018 des nouvelles règles liées à la norme IFRS9 a entraîné des impacts :

- Sur le classement et l'évaluation des actifs financiers qui dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Les actifs sont désormais classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres, en juste valeur par résultat.
- Sur les dépréciations qui s'appliquent à l'ensemble des instruments de dettes et aux engagements hors bilan.

Les dépréciations sont ainsi réparties en 3 catégories :

- statut 1 : encours sains non dégradés,
- statut 2 : encours sains dégradés,
- statut 3 : encours douteux.

Une Probabilité de Défaut (PD) à 1 an (perte attendue à 12 mois) est utilisée pour le calcul des dépréciations de statut 1.

Pour le statut 2, on utilise une Probabilité de Défaut à terminaison de 1 à 10 ans (perte attendue à terminaison).

Pour le statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement et susceptible de générer une perte.

La répartition des encours de créances bruts permettant de calculer les provisions selon les statuts 1, 2 ou 3 est reprise dans le tableau ci-dessous :

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de PD (prêts à la clientèle)

31.12.2024

Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	8 574 696	81 248	0	0
0.1-0.25	0	2 937 100	2 574	0	0
0.26-0.99	0	1 777 752	329 727	0	0
1 - 2.99	34	1 148 384	389 912	0	0
3 - 9.99	694	266 148	252 285	0	0
>=10	9 810	37 441	190 710	0	257 996
Total	10 538	14 741 521	1 246 456	0	257 996

- 4.4.1 – Dépréciations en diminution des postes de l'actif

Les couvertures des risques de contrepartie déclassés douteux, douteux compromis et contentieux sont constituées essentiellement des dépréciations sur créances clientèle pour 137 M€.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés.

En complément, les provisions comptabilisées sur les encours sains de statut 1 et statut 2 s'élèvent à 109,4 M€.

- 4.4.2 – Provisions figurant au passif

Les provisions (49,5 M€) sont en hausse de 11,5 M€ sous l'effet de :

- L'augmentation de la provision épargne logement (+4,2 M€).
- L'augmentation des provisions sur engagement par signature et sur engagement de financement (respectivement +1.3 M€ et +5.7 M€)
- Une légère baisse des dettes actuarielles sur indemnités de fin de carrière de -0,7 M€.

- 4.4.3 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Le Fonds d'accumulation, figurant sous la rubrique F.R.B.G. dans les comptes de la Vocation Générale et qui atteint 49,3 M€ est reclassé en réserves dans les comptes consolidés IFRS.

5 – EXPOSITION AUX RISQUES : SUIVI & CONTROLE

< 5.1 – FONDS PROPRES

Les capitaux propres consolidés IFRS – part du Groupe – y compris le résultat 2024, s'élèvent à 2 068 M€, contre 2 013 M€ par rapport à fin 2023. Les parts B représentatives du capital des Caisses Locales atteignent 218 M€. La rémunération à servir au capital B est de 1,45% par part ancienne de 1 euro et de 2,85% par part nouvelle de 1 euro pour l'exercice 2024.

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée.

Le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et le périmètre « réglementaire » utilisé pour la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Océan sont identiques.

Le ratio de solvabilité (Bâle 2) définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Le Crédit Mutuel Océan calcule le ratio de solvabilité sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Au 31 décembre 2024, les **fonds propres prudentiels atteignent 1 548 M€.**

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2023
Fonds propres de base (Tier One)	1 536	1 490
Fonds propres complémentaires	12	8
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Exigence de fonds propres	408	393
Ratio de solvabilité	30,35%	30,46%

Au 31 décembre 2024, le Crédit Mutuel Océan respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

< 5.2 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

✓ **Organisation générale de la filière risques et système de mesure et de surveillance des risques**

L'activité essentielle du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Le C.M.O. dispose d'une salle de marché dont les actifs gérés représentent environ 1,58% des crédits à la clientèle.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- L'octroi de crédits ;
- La mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes.

Le référentiel Engagements formalise les procédures en vigueur et décrit le fonctionnement qui assure la croissance harmonieuse et maîtrisée de l'activité crédits.

Il complète le « Règlement Général de Fonctionnement » et le « Règlement de crédit », et précise les règles et recommandations prudentielles.

Ce guide de la filière Engagements de la Fédération du Crédit Mutuel Océan est régulièrement actualisé en fonction des évolutions d'ordre réglementaire, statutaire ou organisationnel.

Celui-ci sécurise la dynamique commerciale du Groupe Crédit Mutuel et constitue la référence en matière de développement et de gestion des engagements.

L'octroi est rattaché à la Direction des Opérations.

Le service Engagements accompagne les chargés de clientèle et d'affaires dans la prise de décision concernant l'octroi des crédits au-delà de leurs pouvoirs, définit et participe au suivi de la mise en œuvre de la Politique Crédit du Groupe visant à la prévention et à la maîtrise des risques.

La mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent. Elle rend compte aux organes exécutifs et de surveillance sur les risques, notamment les risques de crédit, financiers, opérationnels et climatiques. Elle assure également la prévention des risques de non-conformité dans les domaines de la sécurité financière, les pratiques commerciales, la protection de la clientèle, la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et l'intégrité des marchés. Aussi, elle pilote, anime le contrôle interne de l'ensemble des services du CMO (réseau et services centraux).

A cela, la Direction Financière a en charge le contrôle budgétaire, réalise les analyses de gestion et de rentabilité des entités et des activités du Groupe, mesure le risque de taux et de liquidité, anime le Comité Financier.

Les services de la Direction Financière assurent la supervision des différents Centres Autonomes de Comptabilité. Ils vérifient le respect des ratios réglementaires, établissent les déclarations fiscales et réglementaires.

La structure Audit et Contrôle Périodique, en tant que 3ème ligne de défense, évalue par des missions d'audit dans le réseau et dans les services centraux, par des missions thématiques et le contrôle à distance, l'efficacité des processus organisationnels et des dispositifs de contrôle du Crédit Mutuel Océan.

Le Comité des Risques, chaque trimestre, examine le suivi des risques du CMO et approuve les différentes limites de risque avant leur validation par le Conseil d'Administration.

Le contrôle des risques s'effectue tout d'abord par l'autocontrôle des opérateurs dans les unités opérationnelles, en premier niveau par le contrôle interne du hiérarchique. Au second niveau, le contrôle est exercé par les collaborateurs en charge du Contrôle Permanent. Il est indépendant par rapport aux acteurs engageant des opérations à risques. Au troisième niveau, intervient le Contrôle Périodique qui

veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du dispositif de mesure et de surveillance des risques.

Enfin, en dernier niveau de contrôle, participent les intervenants extérieurs tels que les deux Commissariats aux Comptes, l'Inspection Confédérale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution et la Joint Supervisory Team de la Banque Centrale Européenne.

< 5.3 – RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit constitue le principal risque du Groupe Crédit Mutuel Océan en raison de son modèle d'affaires. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entreprises. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus de Crédit Mutuel Océan : 48 % des encours de crédits nets à la clientèle sont constitués de prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et 63 % des expositions brutes sur la clientèle non financière concernent des clients Retail.

- 5.3.1 - Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Trimestriellement, la Direction des Risques examine la situation des risques, restitue les éléments d'information en termes de risque de crédit dans le Tableau de Bord de la Direction des Risques adressé au Comité de Direction et assure le suivi des limites relatives au risque de crédit dans le cadre d'appétence aux risques. Les dirigeants effectifs et la Directrice des Risques se réunissent chaque mois afin d'échanger sur l'actualité ou des thématiques liées aux différents risques nécessitant une validation interne ou un plan d'actions.

- 5.3.2 - Eléments d'information sur la gestion du risque

✓ **Un système de notation national déployé par le Groupe Crédit Mutuel Océan**

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle 2, notamment pour la banque de détail.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois pour le défaut (E-, E= et F).

Sur les périmètres corporate dit « de masse » et retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque

sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations. Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes. La perte en cas défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut. Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition corporate de masse et retail. Sur les périmètres corporate « de masse » et retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés, le type d'emprunteur et des caractéristiques de fonctionnement. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe.

Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère downturn de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 15 ans. Le facteur de conversion (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non tirée d'une ligne de crédit qui pourrait être utilisée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non tirée de cette ligne de crédit. Pour les portefeuilles corporate de masse et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées. Sur le périmètre corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit et des caractéristiques de fonctionnement. Ils sont calibrés sur des données internes. Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets qu'est l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

✓ **Un traitement des dossiers non centralisé**

La structure décisionnelle du Groupe s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'au Conseil d'Administration. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La structure des Engagements intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi, les dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les Engagements ont pour responsabilité l'analyse des dossiers en dehors des pouvoirs des groupes d'Agences et de CME, en vue d'un avis dans les limites qui lui sont attribuées. L'avis défavorable porté par les engagements peut être soumis à l'arbitrage de la Direction des Réseaux

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les spécialistes crédits collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Animé par le responsable Engagements, le Comité de Crédit Fédéral détient ses pouvoirs du Directeur Général de la Fédération.

Il décide sur les dossiers présentés qui sont hors compétence Engagements et Direction des Réseaux.

Il assure le suivi des dossiers risqués majeurs, à savoir, les dossiers dégradés dont l'encours est >1M€.

Chaque semestre, un reporting préparé par les Engagements est présenté au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale par le Directeur des Opérations concernant le récapitulatif des dossiers accordés dans la période (nombres et montants) pour les dossiers des Caisses et Crédit Mutuel Entreprises.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de la structure Audit et Contrôle Périodique, sur

sélection de dossier, et d'autre part au niveau du service Engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

✓ **Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation**

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Opérations et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes). Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les dispositifs de déclassement et de dépréciation sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement des créances saines vers les créances douteuses. La dépréciation est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées. Elle peut être ajustée par les analystes des services Recouvrement ou du Contentieux en fonction du recouvrable.

- **5.3.3 - Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Au-delà des limites prudentielles nationales fixées par rapport au niveau de fonds propres et de résultat du Groupe, le Comité des Risques du Crédit Mutuel Océan, en application des directives de la Confédération, détermine annuellement pour les corporates, des limites prudentielles plus restrictives.

Les limites pour la concentration unitaire des contreparties sont exprimées en pourcentage des fonds propres réglementaires consolidés du groupe et mis à jour annuellement.

Il s'agit d'une déclinaison des limites nationales au niveau régional, qui tient compte :

- des besoins d'utilisation effectifs des principaux clients du groupe
- et de la capacité bénéficiaire du CMO (MNA).

Le Conseil d'Administration fédéral détermine les montants retenus sur la base des pourcentages nationaux qui constituent un maximum à ne pas dépasser pour les pourcentages régionaux.

Les limites pour la concentration sectorielle sont exprimées en pourcentage des expositions clientèles consolidées. Elles sont fixées au niveau national et déclinées de la même façon au niveau régional.

La déclinaison des limites CMO s'effectue selon la même périodicité qu'au niveau national. Les montants des limites restent valables tant qu'une nouvelle décision de modification n'a pas été prise.

Les limites de concentration unitaire et sectorielle sont respectées à fin décembre 2024.

- **5.3.4 – Suivi du risque crédit**

Exposition	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	4 453 526	4 249 776
Clientèle	16 254 932	16 272 765
Exposition brute	20 708 458	20 522 541
Dépréciations	-238 504	-227 815
Etablissements de crédit	-1	-3
Clientèle	-238 503	-227 812
Exposition nette	20 469 954	20 294 726

Exposition	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement donnés	1 943 647	2 224 577
Etablissements de crédit	51 000	45 550
Clientèle	1 892 647	2 179 027
Engagements de garantie donnés	602 300	620 707
Etablissements de crédit	24 766	22 864
Clientèle	577 534	597 843
Provision pour risques sur engagements donnés	20 357	13 658

	31.12.2024	31.12.2023
Titres de créance		
Effets publics	29 554	39 358
Obligations	1 668 979	1 752 934
Instruments dérivés	80 453	104 154
Pensions & prêts de titres	210 245	203 703
Exposition brute	1 989 231	2 100 149
Dépréciation des titres	-9	-5
Exposition nette	1 989 222	2 100 144

	%	
	2024	2023
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	79,15 %	79,08 %
AA et AA-	0,00 %	0,00 %
A+ et A	20,85 %	18,58 %
A- et BBB+	0,00 %	0,00 %
BBB et en-dessous	0,00 %	2,34 %

✓ **Risques de crédit auprès de la clientèle**

	2024	2023
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	63,3%	63,3%
Entreprises	22,3%	22,4%
Grandes entreprises	12,7%	12,4%
Financements spécialisés	0,8%	1,0%
Autres	0,9%	0,9%

	2024	2023
Concentration des risques clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
nombre		
prêts en M€		
hors bilan en M€		
titres en M€		
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
nombre		
prêts en M€		
hors bilan en M€		
titres en M€		

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Océan. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

✓ Actifs financiers ayant des arriérés de paiement et encours dépréciés

Les créances clientèle font l'objet de dépréciations, venant en déduction d'actif.

Les créances douteuses sont celles présentant des retards, mais dont le recouvrement ne paraît pas compromis.

Les créances douteuses compromises sont celles qui font l'objet de recours ou de procédures judiciaires et dont le suivi est assuré par un service spécialisé de la Caisse Fédérale.

	31.12.2024	31.12.2023
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (S3)	266 955	235 499
Pertes attendues à terminaison (S2)	-49 536	-68 666
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	-136 920	-125 245
Taux de couverture individuel	51,3%	53,2%
Taux de couverture global	69,8%	82,3%

31.12.2024	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
en M€					
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	50 443	9 861	8 964	94 632	163 900
Administrations centrales	0	0	0	85	85
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	164	279	88	1 114	1 645
Entreprises non financières	29 890	6 474	8 511	76 739	121 614
Particuliers	20 389	3 108	365	16 694	40 556
Total	50 443	9 861	8 964	94 632	163 900

< 5.4 – RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

- 5.4.1 – Définition des risques climatiques et liés à l'environnement

Le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement entraînent de lourdes conséquences sur les activités économiques et sur le plan social. Nombreux sont les secteurs économiques directement touchés par des aléas climatiques, plus nombreux, plus intenses. Ils représentent un risque environnemental, affectant la stabilité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan et de ses contreparties. Les risques liés à l'environnement sont décomposés en plusieurs types de risques, dont le risque climatique et le risque lié à la biodiversité.

Le risque climatique recouvre deux familles de risques :

- les risques physiques liés aux effets financiers du changement climatique, il fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement
- les risques de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Selon les définitions établies par la Taskforce Nature-related Financial Disclosures (TNFD) dans son guide publié en septembre 2023, les risques liés à la biodiversité sont des menaces potentielles pour une organisation qui découlent de ses dépendances et des impacts de la société sur la nature. Comme pour le risque climatique, les risques peuvent être physiques ou de transition.

- 5.4.2 – Un risque matriciel

Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition.

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage globale des risques...) afin de :

- Identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques ;
- Adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- Mettre en place des indicateurs de pilotage.

- 5.4.3 – Un Dispositif de gestion et suivi des risques climatiques et liés à l'environnement

Une feuille de route RSE validée par les instances exécutives et de surveillance, a été mise en place par le Groupe Crédit Mutuel. Elle est structurée autour de 3 axes :

- DURABILITE : asseoir notre démarche dans la durée
- REPORTING : développer des outils de mesure pertinents et tangibles
- CLIMAT : aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est représenté dans l'ensemble des groupes de travail, pilotés par la CNCM, qui permettent d'assurer le déploiement opérationnel de la feuille de route risque climatique et RSE.

Le Conseil d'Administration du CMO du 25 Mars 2021 a validé la formalisation de la prise en compte des risques climatiques et liés à l'environnement dans le cadre d'appétence aux risques du CMO en intégrant les risques climatiques à la cartographie globale des risques du CMO.

Dans ce cadre, le suivi d'indicateurs spécifiques est présenté chaque trimestre au Comité des Risques.

Des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été engagées par le Crédit Mutuel Océan :

- Engagement au Net Zéro Banking en Mai 2021 actant la volonté du CMO d'aligner ses investissements et portefeuilles sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050
- Mise en œuvre de politiques sectorielles : immobilier résidentiel, charbon, hydrocarbures, énergie nucléaire civil, défense et sécurité, minier, immobilier commercial

- Evaluation ESG des clients corporate grâce à la mise en place de questionnaires dédiés
- Acculturation des parties prenantes : élus et salariés
- Intégration des critères ESG dans la tarification des crédits

L'ensemble de ces mesures s'intègrent dans les 6 engagements RSE votés par le conseil d'Administration.

Les 6 engagements RSE

Face à l'urgence des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, le Crédit Mutuel Océan a décidé de structurer davantage ses engagements RSE, les rendre plus concrets, plus facilement applicables par tous les acteurs de l'entreprise. Une réflexion menée avec les administrateurs fédéraux en 2022 a donné naissance à 6 engagements RSE.

Une étape nécessaire qui assure la transition de l'entreprise vers un modèle de développement à la fois rentable et durable.



Lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination



Accompagner les acteurs de la transition et du bien-vivre ensemble du territoire



Faciliter la co-construction en lien avec notre gouvernance mutualiste



Faciliter La prise de décision au plus près des territoires



Accompagner le développement des sièges de décision et de l'emploi



Contribuer à une économie plus vertueuse et plus durable

< 5.5 – RISQUE DE GESTION DE BILAN

La gestion de bilan du Crédit Mutuel Océan concerne principalement la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt. Elle est organisée en centre d'analyse et non en centre de profit. Elle est une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan est réalisée dans le cadre du référentiel national Crédit Mutuel (conventions d'écoulement ...).

- 5.5.1 – La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

Elle réalise une approche du risque de taux global par la méthode des impasses qui permet de déterminer la sensibilité de la marge, l'objectif étant de mesurer la variation de la marge prévisionnelle sous l'effet des variations de taux d'intérêts.

Les positions obtenues par le système sont analysées au sein du Comité Financier qui décide le cas échéant des mesures de couverture. Les décisions du Comité Financier sont présentées au Comité des Risques qui en fait le compte rendu au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a défini des limites pour les risques de taux et de liquidité. La situation du Groupe par rapport aux limites nationales ou réglementaires est communiquée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Dans le cadre de la gestion de bilan, des nouvelles opérations de macro couverture ont été mises en place sur l'année 2024 pour 780 M€, portant l'encours total à 2 820M€.

Dans une hypothèse dynamique incluant les prévisions d'activité, la sensibilité de la marge financière annuelle à un scénario de variation modérée de la courbe de taux s'inscrit dans les limites nationales. La marge financière est sensible négativement à un aplatissement de la courbe des taux.

- 5.5.2 – La gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position (en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques) dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Au Crédit Mutuel Océan, le risque de liquidité est suivi à partir d'indicateurs définis dans le cadre d'appétence aux risques.

Les principaux indicateurs bâlois sont satisfaisants au 31/12/2024 :

- Le ratio court terme LCR (« Liquidity Coverage Ratio ») : il vise à s'assurer que le niveau d'actifs liquides de haute qualité couvre les décaissements prévisionnels à horizon 30 jours dans un environnement stressé. Le ratio est de 146% pour un seuil d'alerte à 112%.
- Le ratio moyen-terme NSFR (« Net Stable Funding Ratio ») : il correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Le ratio est de 113.59% pour un seuil d'alerte à 106%.

Pour couvrir ses besoins de refinancement le Groupe dispose de :

- Un programme d'émission de Titres de Créances Négociables qui bénéficie d'une notation Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- Une convention de refinancement conclue avec la B.F.C.M. en 2020.
- Un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
- Un encours de titres et de créances privées éligibles à l'Eurosystème.
- Un tableau de ventilation des maturités :

Maturités résiduelles contractuelles en M€	31.12.2024							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Actif								
Caisse - Banques centrales	33 818	-	-	-	-	-	-	33 818
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	302 566	-	-	-	-	-	-	302 566
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	15	-	15	4 416	2 434	1	6 880
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	5 994	2 699	12 184	81 202	21 352	260 490	383 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	695 891	695 891
Titres au coût amorti	-	-	2 122	417 974	521 036	510 893	9	1 452 032
Prêts et créances (y.c. les contrats de LF)	3 703 998	436 572	1 474 327	1 571 966	4 513 605	8 677 165	1	20 377 633
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	62	-	8	4 090	331	-	4 491
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	12 459 783	649 922	2 223 722	1 780 694	2 301 490	1 815 336	-	21 230 948

- 5.5.3 – La gestion du risque de change

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est exposé de manière non significative au risque de change.

< 5.9 – RISQUE DE MARCHÉ

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'est pas assujetti au risque de marché. En effet, il n'est pas soumis aux exigences du portefeuille de négociation car il ne franchit pas les seuils définis à l'article 94 du CRR.

Le Groupe est malgré tout dotée d'une salle de marché ayant en charge la gestion de la trésorerie dédiée au refinancement d'exploitation et à la gestion de la liquidité en lien avec les contraintes de Bâle III. La gestion d'un portefeuille d'investissement pour compte propre complète le périmètre.

La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un rapport transmis trimestriellement au Comité des Risques et à la Direction Générale. Les activités de la trésorerie y sont présentées et analysées en termes de capitaux, de résultats et de risques (de marchés, contreparties, autorisations et utilisations des instruments financiers...).

Une charte des activités financières encadre cette activité avec la présentation de la gouvernance associée. Une politique financière est établie chaque année et définie par le Comité Financier, approuvée par le Comité des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Un reporting sur ces activités est également transmis trimestriellement à la Direction des Risques de la CNCM.

< 6 – RISQUES OPERATIONNELS

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (méthode AMA) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, sur le périmètre consolidé.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur un référentiel commun (nomenclature des risques opérationnels) et sur des cartographies des risques réalisés par ligne de métier, objet, type de risque et contexte du risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes basées sur des scénarios.

Le calcul des exigences de fonds propres du groupe Crédit Mutuel est effectué en tenant compte de la nature prédominante du risque opérationnel qui peut être la fréquence ou la gravité (cette nature est justifiée dans la cartographie). Les calculs statistiques sont opérés de deux manières :

- pour les risques de fréquence, par LDA (Loss Distribution Approach) à partir de la base des sinistres du Groupe sur les 5 dernières années glissantes en date de survenance,
- pour les risques de gravité, par PCLDA (Potential Conditioned Loss Distribution Approach), scénarios de risques potentiels issus des modélisations à dire d'experts (effectuées dans les cartographies). Les scénarios sont agrégés entre eux en tenant compte des interdépendances afin d'obtenir le profil de risque du groupe Crédit Mutuel.

Ces deux composantes, LDA et PCLDA après agrégation, sont sommées pour obtenir l'exigence de fonds propres du Groupe, de laquelle vient se soustraire le montant calculé au titre de la déduction des assurances.

Cette exigence est ensuite répartie dans les cases de la matrice de Bâle. Ainsi, à l'issue de cette étape, le profil de risque du groupe Crédit Mutuel est déterminé. Les textes de référence prévoient la possibilité de déduire les garanties d'assurance « compatibles Bâle 2 » dans une limite de 20 %.

Au final, l'exigence finale de fonds propres, calculée au niveau national, va être répartie « top-down » entre les groupes régionaux. La part affectée à chaque groupe régional dépend de la moyenne sur 3 ans de sa contribution au PNB consolidé du Groupe pondérée par les coefficients de risque de Bâle 2 et de ses déclarations CAD s'il déclare des activités de marché. Il appartient à chaque groupe régional de calculer la répartition entre ses filiales de manière homogène avec les règles Groupe.

7 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE & GESTION DES RISQUES

Afin de renforcer les missions de surveillance dévolues au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale, celui-ci s'appuie sur quatre **Comités** (composé d'administrateurs de la CFCMO) à savoir :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Risques.

Ces comités sont composés d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animés par des membres du Comité de Direction. Ils instruisent les dossiers et les proposent au conseil pour décision. Le Conseil d'Administration de la Fédération est assisté dans certains domaines par 3 Commissions :

- Commission Innovation et Expérience Client,
- Commission Accompagnement à la mission de l'Elu,
- Commission Vie Mutualiste.

Ces commissions sont composées d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animées par des membres du Comité de Direction. Elles instruisent les dossiers pour lesquels ces derniers les ont mandatées. Elles rendent compte régulièrement aux Conseils d'Administration de leurs travaux et leur soumettent leurs observations, avis, propositions ou recommandations.

Pour les besoins de l'exercice de leurs attributions, les Commissions peuvent demander la réalisation d'études auprès de techniciens de la banque ou s'appuyer sur des groupes de travail constitués pour traiter, à leur demande, un sujet particulier.

La Direction Générale peut déléguer à des **Comités opérationnels** des activités spécifiques ou des travaux de réflexion, utiles à sa prise de décision. Il en détermine la composition et la mission.

Tous travaux réalisés par ces Comités opérationnels exigent des reportings précis aux organes exécutifs.

Ces Comités opérationnels sont au nombre de 4 :

- Comité de Crédit fédéral,
- Comité Financier,
- Comité de Tarification,
- Comité d'exploitation.

8 – INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES FILIALES EN 2024

Afin de compléter la gamme de produits et services offerts à sa clientèle, le Crédit Mutuel Océan contrôle différentes filiales dont la plus significative est :

- OCEAN PARTICIPATIONS : société de capital-risque intervenant au capital des sociétés régionales, créée en 1988 et dont les encours IFRS atteignent 148 M€ pour 107 entreprises ou groupes d'entreprises. Le résultat comptable IFRS s'établit à +3.6 M€.

9 – PERSPECTIVES

Dans un environnement économique et financier porteur d'incertitudes, le Crédit Mutuel Océan a pleinement joué son rôle de banque régionale favorisant la réalisation des projets de ses clients. Le résultat 2024 conforte une situation financière solide, qui se traduit par un ratio de solvabilité à 30,35 %. Outre la sécurité pour les déposants, cette structure financière permet d'assurer une véritable proximité par une modernisation continue du réseau d'agences et par la mise à disposition des clients de canaux de relation modernes et performants.

Fort de la qualité de sa relation avec ses sociétaires et clients, le Crédit Mutuel Océan va continuer de s'affirmer comme leur partenaire de confiance, en les conseillant pour l'épargne et les services et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets.

10 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application des dispositions de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, nous vous informons que le Crédit Mutuel Océan, Groupe bancaire régional, exerce l'intégralité de ses activités sur le territoire français.

En application des dispositions de l'article 511-16-1 du code monétaire et financier, créé par le décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, nous vous informons que le rendement des actifs financiers 2024 (ROA) du Groupe s'élève à 0,24% (bénéfice net/total de bilan).